



International Actuarial Association
Association Actuarielle Internationale

COMMUNIQUÉ

Le 31 août 2021

L'AAI publie la Note actuarielle internationale sur la norme IFRS 17, Contrats d'assurance

L'Association Actuarielle Internationale (AAI) est heureuse d'annoncer la publication de la [Note actuarielle internationale 100 sur l'application de la norme IFRS 17, Contrats d'assurance](#) (NAI 100), élaborée par le Comité de la comptabilité d'assurance de l'AAI.

Au cours des 20 dernières années, l'AAI a contribué de façon importante à l'élaboration de la Norme internationale d'information financière 17, Contrats d'assurance (IFRS 17), et elle a acquis une vaste connaissance des défis et des principales approches en matière de présentation de l'information financière en vertu de l'IFRS 17 et du rôle de l'actuaire dans ce processus. La NAI 100 vise à familiariser les actuaires avec les approches qui pourraient être adoptées et à démontrer comment la profession actuarielle pourrait aborder l'application de la norme IFRS 17 pour améliorer la qualité, la crédibilité et la confiance du public à l'égard de l'information divulguée et reconnue dans les états financiers préparés conformément à la norme IFRS 17, ce qui servirait l'intérêt public.

La NAI 100 est fondée sur la norme diffusée en mai 2017 et les modifications publiées en juin 2020. Elle tient également compte de certaines discussions tenues lors des réunions du Transition Resource Group (TRG) tenues en 2018 et 2019. Cette NAI fera l'objet d'un examen périodique et pourrait être révisée à l'avenir pour tenir compte de tous les changements futurs apportés à la norme par l'International Accounting Standards Board (IASB).

La NAI 100 est disponible sur le site Web de l'AAI, sous [PUBLICATIONS / IANs](#).

Le Comité sur la comptabilité d'assurance tiendra un webinaire le 18 octobre (à 3h00 HAE) et le 20 octobre (à midi HAE) pour présenter cette NAI. L'inscription pour les webinaires sera disponible la semaine prochaine.

Cette activité appuie la mission et les objectifs stratégiques de l'AAI, qui consistent à fournir aux principales institutions supranationales une expertise actuarielle sur des questions pertinentes dans des tribunes mondiales servant l'intérêt public, et à soutenir le développement de la profession actuarielle à l'échelle mondiale et à promouvoir des normes professionnelles appropriées par l'entremise des associations membres.

Pour en savoir davantage sur les travaux de l'AAI en la matière, adressez-vous au [Directeur des activités techniques](#), au Secrétariat de l'AAI.

L'Association Actuarielle Internationale (AAI) est le regroupement international des associations professionnelles d'actuaires et comporte plusieurs sections spécialisées selon les intérêts individuels des actuaires. Fondée en 1895, l'AAI existe pour promouvoir le développement d'une profession reconnue mondialement comme possédant les compétences techniques et la fiabilité nécessaires pour bien servir l'intérêt public. L'AAI comprend 73 associations Membres Titulaires, représentant 98 pourcent de tous les actuaires pleinement qualifiés dans le monde, et 29 associations Membres Associés.

International Actuarial Association | Association Actuarielle Internationale

99 Metcalfe Suite 1203 Ottawa, ON K1P 6L7 Canada

Tel: 1-613-236-0886 | Fax: 1-613-236-1386

secretariat@actuaries.org | www.actuaries.org

